



Jeudi 14 décembre 1967,
à 10 h 30

Documents officiels

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 99 de l'ordre du jour:</i> <i>Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies</i>	1
<i>Point 23 de l'ordre du jour:</i> <i>Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux: rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (suite).</i>	9

Président: M. Corneliu MANESCU (Roumanie).

POINT 99 DE L'ORDRE DU JOUR

Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies

1. Le **PRESIDENT**: Le premier point de notre ordre du jour vise l'admission de la République populaire du Yémen du Sud à l'Organisation des Nations Unies. Comme il ressort du document A/6976, le Conseil de sécurité a recommandé [1384^e séance], à l'unanimité, à l'Assemblée générale d'admettre la République populaire du Yémen du Sud à l'ONU. A ce sujet, l'Assemblée générale est saisie d'un projet de résolution présenté par 36 pays [A/L.539].

2. Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte la recommandation du Conseil de sécurité et qu'elle adopte par acclamation le projet de résolution admettant la République populaire du Yémen du Sud à l'Organisation des Nations Unies?

Le projet de résolution est adopté par acclamation [résolution 2310 (XXII)].

3. Le **PRESIDENT**: Je déclare la République populaire du Yémen du Sud admise à l'Organisation des Nations Unies.

La délégation de la République populaire du Yémen du Sud est conduite à la place qui lui est réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

4. Le **PRESIDENT**: Au nom de l'Assemblée générale, j'ai le grand plaisir d'accueillir la République populaire du Yémen du Sud parmi les Membres de l'Organisation des Nations Unies et d'adresser, à cette occasion, à son gouvernement et à son peuple les sincères félicitations de l'Assemblée et ses vœux de prospérité. Cet événement vient couronner la lutte pleine d'abnégation menée par le peuple du Sud yéménite pour conquérir son indépendance nationale.

5. Je prie la délégation de la République populaire du Yémen du Sud de bien vouloir transmettre au Gouvernement et au peuple de son pays mes vœux les plus chaleureux de bonheur et de succès dans l'édification d'une vie nouvelle, libre et conforme à ses aspirations nationales.

6. M. PACHACHI (Irak) [traduit de l'anglais]: Voici une heure historique dont se souviendront longtemps tous ceux qui ont eu le privilège de participer aux efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour permettre au Yémen du Sud d'accéder rapidement à la liberté et à l'indépendance. La naissance d'une nation et son admission à cette organisation sont des événements qui nous remplissent de joie. J'ai eu le bonheur d'être témoin de nombreuses cérémonies de ce genre et d'y participer, mais celle que nous célébrons aujourd'hui revêt une importance toute particulière et éveille en nous les émotions les plus profondes. Un peuple arabe frère s'est enfin libéré des servitudes coloniales et est prêt à prendre sa place dans cette grande famille des nations.

7. La route menant à l'indépendance n'a pas été des plus faciles. La lutte a été longue, amère et rude. Le peuple qui a combattu héroïquement et vaillamment pour la liberté n'a épargné aucun sacrifice, et des milliers de soldats de la liberté ont donné leur vie pour que vive leur nation. Ils ont été les bâtisseurs de cette nouvelle nation et la cérémonie d'aujourd'hui est l'hommage qu'il convient de rendre à la mémoire de ces héros.

8. Les Nations Unies peuvent être fières à juste titre du rôle qu'elles ont joué dans l'obtention de cet heureux résultat. Dès le début, l'objectif principal de l'Assemblée générale et du Comité des Vingt-Quatre a été d'accélérer le mouvement de libération nationale afin que le Yémen du Sud puisse accéder à l'indépendance dans la paix et dans l'harmonie, selon le vœu librement exprimé par son peuple et le principe de la sauvegarde de son unité et de son intégrité territoriale. A tous les Etats qui, au long de ces cinq dernières années, ont soutenu inlassablement la lutte du Yémen du Sud pour la liberté et permis ainsi à l'Organisation des Nations Unies de prendre fermement position aux côtés de ce peuple, nous voulons exprimer notre gratitude et leur dire combien leur aide a été appréciée.

9. Mes collègues arabes m'ont chargé du très grand honneur de souhaiter au nom du groupe arabe la bienvenue au nouvel Etat qui vient grossir nos rangs et qui, nous en sommes sûrs, par sa jeunesse, son enthousiasme et l'expérience tirée de sa lutte épique pour sa liberté, apportera une participation précieuse aux travaux de notre organisation.

10. M. PARTHASARATHI (Inde) [traduit de l'anglais]: Ce jour doit être marqué d'une pierre blanche par tous les peuples épris de liberté. Après plus d'un quart de siècle de domination coloniale, le peuple de l'Arabie du Sud a atteint l'objectif qu'il chérissait, son indépendance et sa liberté totales. Il lui a fallu mener une lutte longue et rude, et consentir à de nombreux sacrifices, jusqu'au sacrifice suprême de la vie de nombreux vaillants soldats de la liberté. Sa lutte a enfin été couronnée de succès et ma délégation tient à l'en féliciter et à rendre un hommage sincère aux dirigeants et au peuple dynamiques de la République populaire du Yémen du Sud. La satisfaction de l'Organisation des Nations Unies doit être très grande de pouvoir accueillir finalement au sein de la communauté des nations en tant qu'Etat libre et souverain un autre territoire colonial auquel elle a consacré beaucoup de temps et des efforts considérables.

11. Ma délégation a pris une part active aux délibérations sur la question d'Aden et nous avons fortement soutenu l'Organisation mondiale dans ses efforts pour aider le peuple d'Aden à faire valoir ses droits inaliénables à la liberté et à l'indépendance, parce que nous sommes fermement attachés au principe selon lequel tous les peuples coloniaux ont le droit d'accéder à l'indépendance, et que nous entretenons depuis longtemps des liens d'amitié avec le peuple d'Arabie du Sud. C'est pourquoi ma délégation est particulièrement heureuse d'accueillir la République populaire du Yémen du Sud au sein de la famille des Nations Unies.

12. Mon gouvernement, qui a suivi très attentivement l'évolution des problèmes de l'Arabie du Sud, a été l'un des premiers à reconnaître la nouvelle République le jour même de son indépendance. En annonçant la reconnaissance du nouvel Etat devant le Parlement indien, notre premier ministre a tenu, au nom du peuple indien, à féliciter chaleureusement le gouvernement et le peuple de cette nouvelle nation et à leur exprimer ses vœux les plus sincères. Elle a également exprimé notre désir d'accorder à la nouvelle République toute l'aide économique que nous sommes en mesure de lui fournir et dont elle pourrait avoir besoin.

13. Nous félicitons sincèrement le Ministre des affaires étrangères de la République populaire du Yémen du Sud et ses collègues à l'occasion de l'admission de leur pays à l'Organisation des Nations Unies et nous envisageons avec plaisir la perspective de collaborer étroitement avec eux.

14. Ma délégation est persuadée que la République populaire du Yémen du Sud sera un membre loyal et dévoué de notre organisation et qu'elle participera efficacement à toutes nos activités.

15. Lord CARADON (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: J'ai déjà eu l'occasion, devant cette assemblée et devant le Conseil de sécurité [1384ème séance] de saluer la naissance d'une nouvelle nation au Yémen du Sud. Dès la création de la République populaire du Yémen du Sud, nous avons reconnu le nouveau gouvernement et nous lui avons exprimé tous nos vœux de réussite, puis nous avons été les promoteurs de la résolution du Conseil de sécurité [243 (1967)] recom-

mandant l'admission du nouvel Etat à l'Organisation des Nations Unies.

16. Nous avons entrepris de prêter au nouveau gouvernement toute l'assistance pratique en notre pouvoir et nous avons engagé avec ce gouvernement des consultations sur l'aide financière que nous pourrions lui apporter pour subvenir à ses besoins immédiats. Nous sommes sûrs que d'autres Etats, en particulier les gouvernements des pays arabes, auront à cœur de venir en aide à la nouvelle nation, ainsi que nous l'a d'ailleurs généreusement confirmé ce matin S. E. l'ambassadeur d'Irak.

17. Le peuple de ce nouveau pays indépendant doit faire face à d'énormes difficultés. Nous devons tous partager l'espoir qu'elles seront surmontées et que l'indépendance apportera aux 1 250 000 Arabes de la nouvelle nation, la paix, le bonheur et le progrès. Nous sommes certains que les dissensions du passé céderont, maintenant, le pas à la coopération pacifique et aux efforts constructifs.

18. Nous tenons à exprimer notre amitié et notre bonne volonté au Ministre des affaires étrangères ici présent en souhaitant sincèrement que son gouvernement réussisse à surmonter tous les obstacles et qu'il s'achemine dans la voie du progrès sous le signe de l'amitié et de l'unité.

19. M. EL KONY (République arabe unie) [traduit de l'anglais]: C'est un immense plaisir et une intense satisfaction que le peuple et le Gouvernement de la République arabe unie éprouvent en cet instant. Nous avons suivi attentivement, avec admiration et fierté, la lutte pour l'indépendance de la République populaire du Yémen du Sud, qui devient, en tant qu'Etat indépendant, le quatorzième pays arabe Membre de l'Organisation.

20. Le peuple de la République populaire du Yémen du Sud a obtenu son indépendance au prix de nombreux sacrifices et d'une lutte héroïque qui lui a gagné l'admiration de tous les peuples épris de liberté.

21. Plusieurs fois déjà, le peuple de la République populaire du Yémen du Sud avait été représenté aux Nations Unies, mais il l'est maintenant dans des circonstances différentes. Aujourd'hui, l'Organisation des Nations Unies lui confère la qualité de membre et l'accueille au sein de la famille des nations en tant que pays souverain, jouissant des mêmes droits que tous les autres Etats Membres. Il vient avec le désir de participer à la lutte que nous menons tous contre la domination étrangère et aux efforts de l'Organisation pour le maintien de la paix et de la sécurité.

22. La venue parmi nous de la République populaire du Yémen du Sud est un moment historique et nous ne doutons pas que ce nouveau Membre de l'Organisation, qui a conquis son indépendance en accord avec les principes des Nations Unies, s'efforcera de servir les objectifs et les principes de la Charte. La délégation de la République arabe unie profite de cette occasion pour souhaiter au peuple du Yémen du Sud succès, paix et prospérité.

23. M. SHAHI (Pakistan) [traduit de l'anglais]: Le Gouvernement et le peuple du Pakistan ont suivi avec admiration et sympathie la lutte héroïque du peuple du

Yémen du Sud contre la domination coloniale. Avec lui nous sommes heureux qu'il puisse aujourd'hui récolter les fruits de sa longue et pénible lutte.

24. En cette occasion nous voudrions rendre hommage à la mémoire des courageux fils et filles du Yémen du Sud qui ont fait don de leur vie pour la cause de la liberté et de l'indépendance de leur pays.

25. Le Pakistan a toujours appuyé les efforts des Nations Unies pour une rapide décolonisation de tous les pays dépendants du monde. En accord avec cette politique, mon gouvernement a pleinement soutenu l'action des Nations Unies destinée à permettre au peuple du Yémen du Sud de jouir de son droit inaliénable à la libre détermination et à l'indépendance.

26. Des liens indestructibles de foi et de culture unissent nos deux peuples, et nous partageons le même héritage spirituel. C'est pourquoi nous célébrons leur victoire avec autant d'enthousiasme que si nous étions un peuple voisin.

27. Au nom du Gouvernement et du peuple du Pakistan, je félicite chaleureusement le peuple du Yémen du Sud pour son accession à l'indépendance et je lui adresse, ainsi qu'à la nation arabe à laquelle il appartient, nos vœux les meilleurs pour son unité, son progrès et sa prospérité.

28. La délégation du Pakistan est heureuse que le projet de résolution A/L.539 recommandant l'admission du Yémen du Sud aux Nations Unies ait été adopté par acclamation et nous nous félicitons de voir parmi nous la délégation de cette nouvelle nation. Sa présence renforcera les nations d'Afrique et d'Asie dans leur lutte pour des causes que nous défendons tous. En prenant part à nos délibérations, elle pourra également donner plus de vigueur aux efforts des Nations Unies pour le maintien de la paix et de la sécurité, le progrès de la liberté et de la justice.

29. M. PEREZ GUERRERO (Venezuela) [traduit de l'espagnol]: Ma délégation désire s'associer, elle aussi, à la joie qui s'est manifestée dans cette assemblée à propos de l'admission de la République populaire du Yémen du Sud dans l'Organisation des Nations Unies. Je tiens à rappeler, en particulier, l'allocution prononcée à cette occasion par le représentant de l'Irak, M. Pachachi, lequel, au sein de notre organisation, s'est employé avec une énergie au moins égale à celle des plus ardents défenseurs de cette cause à faciliter l'accession à la pleine indépendance du peuple qui forme aujourd'hui le Yémen du Sud.

30. Mes collègues, M. Shalizi et M. Keita, de la Mission spéciale des Nations Unies pour Aden, et moi-même nous nous sommes réjouis à l'avance de l'imminence de l'événement heureux dont nous venons d'être les témoins.

31. Au nom de ma délégation, je désirerais renouveler nos vœux sincères au vaillant peuple de la République populaire du Yémen du Sud en lui souhaitant de jouir de son indépendance si méritée dans la paix, l'harmonie et la prospérité. Je tiens également à féliciter ses représentants ainsi que l'Organisation elle-même, qui s'enrichit d'un nouveau Membre dont la contribution à l'établissement de la paix dans le monde sera, nous en sommes sûrs, des plus précieuses.

32. M. FAKHREDDINE (Soudan) [traduit de l'anglais^{1/}]: C'est un grand privilège pour moi que d'accueillir, au nom de la République du Soudan et de ma délégation, le plus jeune membre de notre organisation, la République populaire du Yémen du Sud. Ce jour revêt une importance toute particulière pour les Nations Unies, parce que l'admission de la République populaire du Yémen du Sud en qualité de membre de notre organisation marque la solution définitive d'un problème colonial qui, depuis longtemps représentait une lourde tâche pour les Nations Unies. C'est surtout grâce à la ténacité et à la lutte persévérante de son peuple contre les forces alliées du colonialisme et d'un système hiérarchique féodal et réactionnaire que la République populaire du Yémen du Sud a pu devenir ce qu'elle est maintenant, un Etat sûr de lui et fort, orienté vers le progrès et le dynamisme politique.

33. Un pays neuf qui a reçu le baptême en luttant les armes à la main pour sa liberté ne peut manquer de défendre les valeurs sociales et économiques qui sont en fin de compte le gage du progrès et de la prospérité de son peuple, et nous sommes sûrs que la République populaire du Yémen du Sud s'attachera à remplir ce rôle. Nous sommes également certains que la nouvelle république assumera ses obligations et ses responsabilités internationales avec maturité et assurance. Pour nous autres pays du monde arabe, l'entrée de la République populaire du Yémen du Sud dans notre famille de peuples frères représente une aide précieuse. La vigueur et la jeunesse de ses dirigeants apporteront un sang neuf à la lutte commune que le monde arabe mène pour défendre sa patrie contre les forces du mal. En vérité, la République populaire du Yémen du Sud devrait servir d'exemple et inspirer les territoires arabes qui subissent encore une domination étrangère; et, au-delà du monde arabe, nous sommes certains que la République populaire du Yémen du Sud saura prendre une part active à l'établissement des nouvelles structures de coopération interrégionale.

34. La communauté afro-asiatique des pays nouvellement indépendants est également heureuse d'accueillir parmi ses membres la République populaire du Yémen du Sud. L'expérience qu'elle a tirée d'une révolution victorieuse au terme d'une longue lutte lui permettra de consacrer ses efforts au développement et, par conséquent, de devenir un membre actif et utile du groupe de pays afro-asiatique. Ces derniers, de même que tous les pays épris de liberté, se sont faits les avocats de la cause de la République populaire du Yémen du Sud au cours des discussions qui ont eu lieu aux Nations Unies lors des années de lutte et des heures d'épreuve. Nous sommes certains que ces mêmes pays ne refuseront pas leur soutien et leur aide à la nouvelle république pendant ses premières années d'indépendance. Nous nous permettons également de prier instamment les Nations Unies et les institutions spécialisées de faire diligence afin que la jeune république obtienne l'assistance technique dont elle a grandement besoin pour surmonter tous les problèmes que le colonialisme lui a laissés en héritage.

35. Permettez-moi encore une fois de souhaiter la bienvenue à notre sœur, la République populaire du

^{1/} L'orateur s'est exprimé en arabe. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

Yémen du Sud, et de lui exprimer tous nos vœux de progrès et de prospérité.

36. M. BUDO (Albanie): La délégation de la République populaire d'Albanie est très heureuse de l'occasion qui lui est offerte aujourd'hui de saluer chaleureusement, du haut de cette tribune, la naissance d'un nouvel Etat arabe indépendant, la République populaire du Yémen du Sud, et de souhaiter à sa délégation la bienvenue au sein de notre Organisation.

37. Cet événement historique, la conquête de l'indépendance par le peuple du Yémen du Sud, est l'aboutissement mérité de la longue lutte de libération nationale de ce peuple. Il montre, encore une fois, que la lutte armée est l'unique moyen de se délivrer des chaînes de l'impérialisme et du colonialisme, et constitue un apport important à la cause des pays épris de liberté et de paix, ainsi qu'un nouvel encouragement pour la lutte des peuples qui subissent encore la domination coloniale et impérialiste.

38. La victoire remportée par le peuple du Yémen du Sud est une victoire pour tout le monde arabe. Elle revêt une importance particulière, après l'agression impérialiste israélienne contre les pays arabes — la République arabe unie, la Jordanie et la Syrie — et au moment où de nouveaux complots sont ourdis contre eux par les impérialistes américains et leurs principaux collaborateurs. L'indépendance du Yémen du Sud constitue le prélude à la libération de toute l'extrémité sud de la péninsule arabique et donne une puissante impulsion à la lutte de libération des peuples arabes qui sauront inmanquablement, en comptant avant tout sur leurs propres forces, libérer aussi bien les territoires arabes occupés par les forces israéliennes à la suite de l'agression du 5 juin que la patrie sacrée du peuple martyr palestinien.

39. Le peuple albanais et son gouvernement se sont constamment solidarisés avec le peuple du Yémen du Sud dans sa lutte ferme et inébranlable pour sa libération de la domination coloniale. Le Gouvernement albanais, fidèle à sa politique révolutionnaire fondée sur le principe de soutien sans réserve de la cause des peuples coloniaux et dépendants, a toujours appuyé, même ici aux Nations Unies, la juste lutte du peuple du Yémen du Sud pour son droit sacré à la liberté et à l'indépendance.

40. La délégation albanaise, en souhaitant encore une fois la bienvenue à la délégation de la République populaire du Yémen du Sud, adresse au peuple de ce pays et à son gouvernement ses vœux les plus sincères de succès dans leur lutte pour l'élimination de toutes les séquelles du colonialisme, pour la consolidation de l'indépendance et de la souveraineté nationale et pour l'édification d'une vie prospère et heureuse.

41. M. BERARD (France): La délégation française a déjà eu l'occasion, il y a deux jours, de faire connaître, au Conseil de sécurité [1384^e séance], ses sentiments et son plein, assentiment concernant l'admission de la République populaire du Yémen du Sud à l'Organisation des Nations Unies. Elle tient à saluer de nouveau aujourd'hui, dans cette enceinte, l'accession à l'indépendance du peuple du Yémen du Sud.

42. Jouissant d'une situation privilégiée entre l'Occident et l'Orient, située sur l'une des grandes routes

commerciales de notre époque, Aden a toujours été l'une des métropoles du monde arabe. Avec la région qui l'entoure, elle a contribué de manière décisive à la civilisation et à la prospérité de cette partie du monde. Nous ne doutons pas que la jeune république ne joue avec honneur le rôle qui lui revient, tant au sein du monde arabe que de l'ensemble de la communauté internationale et en particulier de notre organisation.

43. C'est pourquoi, en renouvelant à ses dirigeants et à son peuple nos vœux de bonheur et de prospérité, la délégation française se réjouit de souhaiter la bienvenue parmi nous à la République populaire du Yémen du Sud et de saluer de nouveau le Ministre des affaires étrangères et les autres représentants de ce nouvel Etat présents dans cette salle.

44. M. PEDERSEN (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Les Etats-Unis ont été heureux de soutenir la candidature de la République populaire du Yémen du Sud à l'Organisation des Nations Unies. De même que d'autres Membres des Nations Unies, les Etats-Unis ont suivi attentivement la lutte du Yémen du Sud pour consolider son territoire et acquérir son indépendance, et le fait que les représentants de son gouvernement soient aujourd'hui présents parmi nous témoigne du courage et de la détermination dont son peuple a fait preuve pour obtenir son indépendance. Nous reconnaissons également l'importance du rôle joué par le Royaume-Uni, dont la clairvoyance et l'expérience en matière politique ont contribué à la naissance de cette nouvelle nation. Il convient aussi de souligner que le Yémen du Sud a acquis son indépendance dans le cadre du mouvement mondial en faveur de l'indépendance lancé et soutenu par les Nations Unies.

45. En souhaitant la bienvenue aujourd'hui au Ministre des affaires étrangères du Yémen du Sud, je me permets de lui présenter, ainsi qu'à son peuple, tous mes vœux de réussite dans l'édification de leur nouvelle nation. De nombreux problèmes attendent le Yémen du Sud dans les années à venir, mais son peuple, son administration expérimentée, son système d'enseignement, ses syndicats et ses hommes d'affaires sont autant d'atouts solides pour la solution de ces problèmes.

46. Après plus de 80 années de représentation dans cette région, les Etats-Unis envisagent avec satisfaction la possibilité d'entretenir avec le nouvel Etat indépendant du Yémen du Sud des relations amicales et bénéfiques pour nos deux pays.

47. M. SZYMANOWSKI (Pologne) [traduit de l'anglais]: C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole aujourd'hui au nom des délégations de la Bulgarie, de la République socialiste soviétique de Biélorussie, de la Tchécoslovaquie, de la Hongrie, de la Mongolie, de la Roumanie, de la République socialiste soviétique d'Ukraine, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et, bien entendu, de la délégation de mon propre pays. En notre nom à tous, je tiens à exprimer au nouvel Etat, la République populaire du Yémen du Sud, nos sincères félicitations et à lui exprimer nos meilleurs vœux à l'occasion de son accession à l'indépendance et de son admission à l'Organisation des Nations Unies.

48. En obtenant sa liberté et son indépendance, le peuple du Yémen du Sud nous révèle deux faits dont nous voulons saluer l'importance. Tout d'abord, il apparaît qu'un peuple fermement décidé à accéder à la liberté peut, au prix d'une lutte persévérante et résolue, venir à bout des forces du colonialisme. Ensuite, il est très agréable et encourageant de constater que, malgré les nombreuses difficultés et embûches que nous ne connaissons que trop, le mouvement de décolonisation, même s'il hésite parfois et manifeste quelque lenteur, poursuit sa marche inéluctablement.

49. Nous n'ignorons pas les importants et difficiles problèmes auxquels le nouvel Etat doit faire face et nous souhaitons au peuple du Yémen du Sud de parvenir à les résoudre, à préserver son intégrité territoriale et sa souveraineté, à élever constamment son niveau de vie et à développer les activités économiques, sociales et culturelles de son pays.

50. En accueillant aujourd'hui la République populaire du Yémen du Sud au sein de la famille des Nations Unies, nous sommes persuadés que ce nouvel Etat Membre prendra une part importante à nos travaux. Il peut être assuré de la coopération amicale et entière de toutes les délégations au nom desquelles j'ai l'honneur de parler.

51. M. FARAH (Somalie) [traduit de l'anglais]: Le 29 novembre, au cours de la 1730ème séance de la Quatrième Commission, la délégation de la Somalie a eu le plaisir de féliciter le nouvel Etat, situé presque en face des côtes de notre pays. Ce nouvel Etat était alors à la veille de son indépendance. Aujourd'hui, la République populaire du Yémen du Sud est entrée dans la communauté internationale en tant que nation souveraine, et je voudrais ajouter quelques mots à propos de cet événement historique.

52. En ma double qualité de porte-parole du Gouvernement de la Somalie et de président en exercice du groupe africain, je tiens à féliciter chaleureusement la République populaire du Yémen du Sud et à lui exprimer nos vœux les plus sincères de paix et de prospérité. A titre personnel, je tiens également à l'assurer de mes sentiments les plus sincères.

53. Les Somalis et le peuple de ce pays, qui est devenu maintenant la plus jeune nation indépendante de notre région, ont été unis à travers les âges par des liens étroits, fondés sur des réalités sociales, culturelles et politiques. Il y a toujours eu de nombreux échanges d'idées et de fréquents mouvements de population entre nos deux pays, ainsi que d'actives relations économiques, et je suis sûr qu'à l'avenir nos liens d'amitié et de confiance mutuelle seront encore renforcés.

54. Au nom du groupe africain, j'exprime ma profonde satisfaction de voir que la lutte menée par la République populaire du Yémen du Sud contre le colonialisme a pris fin. Ce pays a dû traverser de nombreuses épreuves et surmonter de grandes difficultés comme d'autres peuples colonisés ont eu à le faire avant elle et comme le feront, j'en suis sûr, les pays qui restent encore sous la domination coloniale.

55. Je m'associe aux représentants qui m'ont précédé à la tribune pour rendre hommage aux organes des

Nations Unies, et en particulier au Comité sur la décolonisation et à la Mission spéciale à Aden, pour le rôle qu'ils ont joué dans l'avènement de la République populaire du Yémen du Sud. Je m'associe également aux autres orateurs qui ont souligné ici et en d'autres occasions que, si la Puissance administrante avait tenu compte plus tôt des décisions et des recommandations des différents organes des Nations Unies, la perte inutile de nombreuses vies humaines et de pénibles épreuves auraient pu être épargnées au peuple du nouvel Etat.

56. L'accession de la République populaire du Yémen du Sud à son indépendance totale devrait être l'occasion pour ceux des Etats Membres qui s'obstinent à refuser la liberté aux peuples colonisés de réfléchir et de se rendre compte que les principes contenus dans la Charte des Nations Unies et les actes qui s'inspirent de ces principes sont encore le meilleur et le seul moyen d'accéder à un monde meilleur et plus harmonieux.

57. Le peuple de Somalie connaît bien les qualités du peuple du nouvel Etat, et nous sommes sûrs, maintenant, que sa destinée est entre ses mains, qu'il agira de façon sage et constructive et apportera une contribution précieuse à la paix et à la prospérité de toute la région. Nous sommes persuadés aussi que le nouveau Membre des Nations Unies prendra une part importante aux activités de notre organisation.

58. M. KJARTANSSON (Islande) [traduit de l'anglais]: En montant à cette tribune aujourd'hui, j'ai le double privilège de prendre la parole au nom des cinq pays nordiques, des membres du groupe des Etats d'Europe occidentale et d'autres Etats, à l'exception de la France et du Royaume-Uni.

59. Au nom de ces délégations, je tiens à exprimer à la République populaire du Yémen du Sud mes souhaits de bienvenue en tant que Membre des Nations Unies, et à féliciter le peuple de ce nouvel Etat souverain d'avoir accédé à son indépendance. Cet événement est le couronnement de la longue et rude lutte que le peuple d'Arabie du Sud a dû mener pour obtenir sa liberté, et il est réconfortant de constater qu'elle a abouti à un accord librement négocié et consenti entre ce nouvel Etat indépendant et l'ancienne puissance administrante. Ce jour doit être une date historique pour le peuple du Yémen du Sud. Il marquera également de façon mémorable l'histoire de l'Organisation des Nations Unies, qui, par le rôle qu'elle a joué dans cette affaire, a permis d'aboutir à cette conclusion. Nous rendrons également hommage à tous ceux qui ont contribué au succès de cette entreprise.

60. Ma délégation et les délégations au nom desquelles j'ai pris la parole ont noté avec plaisir que l'un des premiers actes du Gouvernement de la République populaire du Yémen du Sud, aussitôt après la proclamation de son indépendance, a été de poser sa candidature aux Nations Unies, de se déclarer prêt à accepter les obligations solennelles de la Charte des Nations Unies et s'engager à les respecter. Nous avons la conviction que la conduite de ce nouvel Etat Membre sera dictée par les nobles principes et objectifs de la Charte, que sa participation à nos activités communes sera constructive, qu'il s'efforcera avec succès de servir les grandes causes de notre organisation et

qu'il saura s'acquitter des responsabilités et des obligations qui lui incombent en tant que Membre des Nations Unies.

61. Nous saluons la présence parmi nous du Ministre des affaires étrangères de la République du Yémen du Sud et de sa délégation. Nous envisageons avec plaisir de collaborer avec eux et nous accueillerons avec satisfaction leur participation, au sein de cette organisation, à nos efforts communs en vue du maintien de la paix et de la sécurité internationales et de l'aménagement d'un monde meilleur pour tous les peuples de la Terre.

62. Au peuple et au gouvernement de ce pays, nous adressons tous nos vœux pour un avenir pacifique et prospère.

63. M. GHAS (Afghanistan) [traduit de l'anglais]: C'est un grand plaisir pour moi que de saluer, au nom de la délégation de l'Afghanistan, la République populaire du Yémen du Sud à l'occasion de son admission au sein de la famille des nations. Ma délégation tient à exprimer ses plus sincères félicitations à la délégation de la République populaire du Yémen du Sud et elle est heureuse de constater que sa présence dans notre organisation marque un pas en avant de celle-ci dans la réalisation de son objectif d'universalité auquel nous croyons ardemment. Encore une fois, nous tenons à lui exprimer nos sincères félicitations, ainsi qu'à son peuple et à son gouvernement, à l'occasion de leur nouvelle indépendance. En qualité de membre de la Mission des Nations Unies pour Aden, l'Afghanistan s'est parfaitement rendu compte de l'extrême difficulté de la route que le peuple du Yémen du Sud a dû suivre avant d'obtenir le droit à l'autodétermination et d'accéder au but qu'il chérissait tant, l'indépendance totale.

64. Il lui a fallu porter un pénible fardeau et payer un lourd tribut. Néanmoins, le courage et la persévérance de ce peuple lui ont permis d'atteindre son but. Les vœux de la délégation de l'Afghanistan l'accompagnent au long de la route qui le mènera à la prospérité et au développement et nous souhaitons que ce pays puisse évoluer à l'avenir dans des conditions plus pacifiques et moins difficiles que celles qu'il a connues au cours des dernières années.

65. M. SALIM (République-Unie de Tanzanie) [traduit de l'anglais]: Je suis monté à cette tribune pour rendre hommage au vaillant peuple de la République du Yémen du Sud. Il a mis un terme à sa lutte contre l'oppression du colonialisme en boutant hors de son territoire le Gouvernement britannique. Il a été exploité et divisé. Les colonialistes l'ont entraîné dans une lutte sanglante entre frères et entre pères et fils. Mais, en accédant à l'indépendance, il a atteint son but politique suprême. L'heure est maintenant venue de reconstruire la nation et nous sommes persuadés qu'en l'absence de la domination et de l'exploitation d'une puissance étrangère le peuple du Yémen du Sud trouvera la formule de la véritable unité et de la coexistence fraternelle. La Tanzanie lui souhaite bonne chance dans cette entreprise.

66. L'accession à l'indépendance de la République populaire du Yémen du Sud marque une nouvelle étape importante sur la longue route qui mène à la disparition du haïssable colonialisme britannique, oppresseur

des peuples pauvres, pacifiques et confiants. C'est aussi un nouveau clou dans le cercueil des pratiques criminelles perpétrées au nom du colonialisme. Le colonialisme en lui-même est un crime contre l'humanité, qui doit être honni et dénoncé partout. Le Gouvernement britannique se targue, comme chacun le sait, d'avoir mené à l'indépendance plus de 800 millions d'hommes; cela signifie en fait que les gouvernements britanniques au cours des siècles ont perpétré un crime contre l'humanité tout entière en colonisant 800 millions d'hommes. Huit cents millions d'hommes ont été bernés, volés, exploités, deshumanisés et conduits à des luttes fratricides insensées dans le monde entier par la faute du colonialisme britannique. La honte de la discrimination raciale a été l'héritage direct de la domination coloniale britannique. Nous soulevons ce point pour que l'on puisse voir sous son vrai jour et réfuter la déclaration fallacieuse du Gouvernement britannique, qui prétend avoir dirigé 800 millions d'hommes vers la liberté. Tout d'abord, il a privé ces hommes de leur liberté humaine, puis il les a obligés à se battre pour se libérer de l'emprise britannique, au prix, très souvent, de torrents de sang.

67. C'est pourquoi nous saluons avec d'autant plus d'enthousiasme le succès de la vaillante lutte du peuple du Yémen du Sud, et nous lui souhaitons la bienvenue au sein de notre famille de nations libres. Le peuple du Yémen du Sud est enfin parvenu jusqu'ici, mais au prix de quelles difficultés. Cependant je suis sûr qu'il ne regrette pas d'avoir entrepris ce voyage.

68. Encore une fois, au nom du Gouvernement et du peuple de Tanzanie, j'exprime nos sincères félicitations au peuple du Yémen du Sud libre.

69. M. VAKIL (Iran) [traduit de l'anglais]: C'est avec un plaisir tout particulier que ma délégation souhaite la bienvenue parmi nous à la nouvelle République populaire du Yémen du Sud à laquelle des liens religieux nous unissent. Le peuple du Yémen du Sud a suivi une route longue et pénible, mais ses sacrifices n'ont pas été vains. Grâce à ses propres efforts, sa lutte pour la liberté et pour l'indépendance a été couronnée de succès. Nous ne devons cependant pas oublier le rôle important que les Nations Unies ont joué dans cette réussite. En tant que membre du Comité des Vingt-Quatre, nous avons pris un vif intérêt à l'émancipation du peuple de la République du Yémen du Sud et nous n'avons épargné aucun effort pour le soutenir et l'aider à réaliser ses désirs de liberté et d'indépendance.

70. Au moment où il prend la place qui lui revient parmi la famille des nations, le peuple de la République du Yémen du Sud doit faire face à d'immenses travaux de reconstruction et de développement. Nous lui exprimons tous nos vœux de réussite dans cette entreprise; nous envisageons avec plaisir l'occasion de participer avec lui aux travaux des Nations Unies et nous l'assurons de notre entière coopération. Nous sommes sûrs qu'il jouera un rôle précieux au sein des conseils des Nations Unies et qu'il y apportera une importante contribution.

71. M. MOLINA UREÑA (République Dominicaine) [traduit de l'espagnol]: En l'absence du Président de notre groupe, l'estimé représentant de l'Equateur,

c'est à moi que reviennent l'honneur et la grande joie de saluer, au nom du Groupe latino-américain et au nom de ma délégation, l'heureux événement que constitue l'admission de la République populaire du Yémen du Sud au sein de notre organisation.

72. Les peuples d'Amérique latine fondus au moule d'une âpre lutte pour leur liberté, leur souveraineté et leur indépendance étirent spirituellement ce nouveau fils des Nations Unies qui devient notre frère à tous. Puisse le peuple du Yémen du Sud maintenir à jamais sa souveraineté, son indépendance et sa liberté, pour son propre bonheur et la joie du monde entier.

73. M. GEGHMAN (Yémen) [traduit de l'anglais]: En 1839, les Britanniques ont occupé Aden par la force et ont marqué ainsi la première étape d'un long processus de colonisation et d'occupation forcée qui a déchiré mon pays. Pendant tout le XIXème siècle et une bonne partie du XXème, ils ont étendu leur domination, soumettant toutes les grandes villes, et même de petits villages et des fermes, à la politique de la canonnière, aux attaques aériennes et à l'intimidation. Lorsque, pour une raison ou une autre, les Britanniques décidèrent de mettre fin à leur expansion, ils contrôlaient déjà la moitié du Yémen. C'est alors qu'on assista au processus inverse. Notre peuple qui n'avait jamais reconnu ni l'autorité de l'envahisseur ni le droit que lui conférait sa force, et qui n'avait jamais faibli, ni ralenti ou relâché sa lutte contre les forces d'occupation depuis le premier jour de l'invasion, devenait plus fort de jour en jour et reprenait confiance.

74. Pendant 130 ans il lutta avec toutes les armes dont il disposait, portant le combat dans les villes, les villages, les montagnes, et dans le désert. Il s'est battu contre une puissance colossale, mais il n'a jamais renoncé, car il avait et aura toujours foi dans la dignité et l'égalité des hommes, de même qu'il croit et croira toujours que l'homme est né libre et doit vivre libre et que les peuples doivent mener leur vie librement, selon leur gré, sans intervention ni domination de personne, mais dans l'harmonie, la fraternité et la libre coopération avec le reste du monde.

75. Nous célébrons aujourd'hui le triomphe de ce peuple courageux et de ses idéaux. Nous nous inclinons avec respect devant ses sacrifices et ses souffrances. Nous rendons hommage à ses martyrs et nous nous réjouissons de sa victoire. Après 130 années, il a enfin reconquis sa liberté.

76. La révolution de notre peuple, au Yémen du Sud, qui a suivi l'exemple héroïque de la grande révolution de nos frères algériens, entrera dans l'histoire et inspirera tous les peuples opprimés et les combattants de la liberté. Les révolutions d'Algérie et du Yémen continueront à montrer la voie à tous les peuples opprimés par le joug colonial et tyrannique, et à leur donner l'assurance que la liberté les attend.

77. C'est un grand honneur et une grande satisfaction pour nous, représentants du Yémen du Nord, que de parler aujourd'hui de la longue et infatigable lutte de notre peuple au Yémen du Sud, et nous attendons avec impatience le jour de la réunification; c'est aussi un grand honneur et une grande satisfaction

pour ceux qui veillent sans relâche à la mise en œuvre effective de la Déclaration de l'Assemblée générale sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)] et au respect des principes des Nations Unies; c'est également un grand honneur et une grande satisfaction pour les enfants, les mères et les épouses qui ont perdu des êtres chers sur le champ de bataille.

78. Mais cette liberté durement gagnée et chèrement payée n'est que le point de départ d'un long chemin qui exigera de tous efforts, patience, énergie et imagination créatrice. Les tâches et les responsabilités qui attendent notre peuple, aussi bien au Nord qu'au Sud, sont innombrables. L'une des premières concerne son unité et, à ce propos, le Premier Ministre de la République arabe du Yémen, M. Mohsin Alaini, a fait la déclaration suivante:

"Nous croyons fermement à l'unité du Sud et du Nord que l'impérialisme et les forces réactionnaires ont essayé de diviser dans le passé. Aujourd'hui, après la disparition des forces réactionnaires du Nord et de l'impérialisme dans le Sud, nous pensons que l'heure est venue de réunir les territoires et les peuples du Yémen. La République arabe du Yémen accueille avec joie l'indépendance du Yémen du Sud et sa libération de la domination étrangère, et elle considère que le retrait des troupes britanniques représente le premier pas vers l'unité du Yémen. Nous tendons la main à nos frères du Sud et nous sommes persuadés qu'avec de la compréhension, de la bonne volonté et des efforts communs, nous serons en mesure de réaliser cette unité nationale qui est l'objectif commun cher à tous les citoyens yéménites."

79. Nous formons l'espoir, en fait notre unique espoir, que, pour assurer un avenir meilleur, tous les Yéménites s'uniront en vue de construire une vie nouvelle fondée sur la liberté, l'unité et la justice sociale. C'est là et nulle part ailleurs que la révolution yéménite prendra sa véritable signification. Ce n'est qu'en atteignant ce but que nous pourrions nous acquitter de nos dettes envers nos martyrs et donner forme aux idéaux pour lesquels ils ont sacrifié leur vie. Il est vrai que la refonte et la reconstruction de la nouvelle société yéménite après tant d'années d'oppression intérieure et d'occupation étrangère seront une tâche immense et ardue. Mais l'oiseau arabe renaîtra de ses cendres. En s'inspirant des principes et des idéaux élevés de la révolution yéménite avec, d'une part, l'optimisme, l'énergie et la détermination de notre peuple et, d'autre part, la compréhension, la sympathie, la coopération et l'appui des peuples amis et pacifiques du monde entier, aucun obstacle ne sera insurmontable. L'oiseau arabe réussira encore et toujours à renaître.

80. Le PRESIDENT: J'invite S. E. Saif Ahmad Dhalee, ministre des affaires étrangères de la République populaire du Yémen du Sud, à monter à la tribune et à prendre la parole.

81. M. DHALÉE (Yémen du Sud) [traduit de l'anglais^{2/}]: En cette heure historique qui voit l'admission de la République populaire du Yémen du Sud à

^{2/} L'orateur s'est exprimé en arabe. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

l'Organisation des Nations Unies couronner la lutte de notre peuple pour sa liberté et son indépendance, j'estime nécessaire de saluer notre peuple qui a combattu pendant des années pour libérer son pays de la domination étrangère.

82. Pendant cette longue et pénible lutte, notre peuple n'a reculé devant aucun effort et a accepté de sacrifier le sang de sa jeunesse pour atteindre son noble but. En cette heure et en ce lieu, nous devons prier Dieu d'avoir pitié de nos martyrs qui ont fait offrande de leur sang pour la liberté de leur peuple et la gloire de leur pays.

83. Hier, nous les pleurons, aujourd'hui, nous saluons leur sacrifice et nous sommes fiers du prix qu'ils ont payé pour l'indépendance de leur pays. Hier, nous ne pouvions leur offrir que notre tristesse, tandis qu'aujourd'hui nous glorifions leur mémoire et nous les honorons avec fierté et reconnaissance.

84. Je voudrais profiter de cette occasion pour vous remercier, au nom de la République populaire du Yémen du Sud, de son président Kahtan Mohammed El-Shaabi et de son gouvernement, d'avoir admis la République populaire du Yémen du Sud comme Membre de cette organisation internationale.

85. Notre peuple vous est particulièrement reconnaissant de l'avoir accepté à l'unanimité. Ce vote ne peut que renforcer sa conviction que sa lutte et ses efforts pour conquérir sa liberté et son indépendance ont été reconnus à leur juste valeur. Je tiens à remercier également les représentants des Etats Membres qui, ce matin, ont salué l'admission de notre république aux Nations Unies.

86. En cette heure historique et glorieuse, notre peuple rend hommage aux Nations Unies pour le rôle qu'elles ont joué dans la libération des peuples colonisés, y compris le nôtre.

87. Les Nations Unies ont été fidèles aux principes de la Charte et à la résolution historique de l'Assemblée générale [1514 (XV)] sur l'octroi de l'indépendance à tous les peuples et pays qui en sont encore privés.

88. Au nom de notre peuple, je remercie l'Assemblée générale des Nations Unies de cette résolution qui, dans ce cadre international, a été le fondement de la libération de notre pays.

89. Nos remerciements iront également à la Quatrième Commission et aux représentants qui nous ont aidés dans une large mesure à conquérir notre indépendance. Nous remercierons également tout spécialement le Comité des Vingt-Quatre et la Mission spéciale pour Aden d'avoir consacré leurs efforts à l'abolition du colonialisme dans notre pays.

90. Les résolutions et les recommandations adoptées par ces organes et les débats qui ont eu lieu ont grandement contribué à encourager notre peuple et à renforcer sa conviction que les peuples et les pays du monde le soutenaient dans sa lutte pour se libérer des chaînes du colonialisme et pour réaliser son unité complète. Cette attitude s'est manifestée dans la décision de l'Assemblée générale reconnaissant que les fles Kouria Mouria faisaient partie intégrante de la République populaire du Yémen du Sud.

91. Il faut aussi reconnaître avec gratitude le rôle joué par les peuples d'Afrique et d'Asie, ainsi que par les peuples socialistes et les autres nations qui, par l'intermédiaire de leurs organisations nationales et populaires, ont défendu les droits de notre peuple et sont restés à nos côtés pendant toute notre lutte, plus particulièrement au cours de ces quatre dernières années de lutte armée.

92. Je voudrais souligner le rôle joué par nos frères arabes qui, grâce à leurs organisations et gouvernements populaires, ont soutenu notre peuple et lui ont apporté une aide morale et matérielle dans sa lutte.

93. Comme tous les autres peuples épris de paix, notre peuple ne place rien au-dessus de son amour pour la paix, si ce n'est son amour pour la liberté et l'indépendance. Fidèles à notre amour de la paix, nous avons essayé pendant des années d'amener la Grande-Bretagne, par des moyens pacifiques, à reconnaître notre droit à la liberté et à la souveraineté de notre pays. Le Grande-Bretagne a, cependant, refusé d'entendre la voix de la logique et de la raison, et notre peuple n'a pas eu d'autre alternative que de prendre les armes pour reconquérir ses droits, obtenir son indépendance et, par là même, obliger la Grande-Bretagne à reconnaître ces droits.

94. En imposant une domination militaire, la Grande-Bretagne a obligé notre peuple à suivre un chemin rempli de larmes et de sang depuis ce fameux 14 octobre 1963 où notre peuple décida la glorieuse révolution armée dans les montagnes de Radfan, sous la direction du Front national pour la libération du Yémen méridional occupé.

95. Après quatre années de lutte et en dépit des difficultés, des nombreuses pertes et des sacrifices qui lui ont été imposés, notre peuple a finalement réussi à atteindre son objectif et à gagner son indépendance. Cette lutte nous a permis d'abolir le colonialisme et de supprimer les bases militaires, d'unifier notre nation et de mettre un terme à l'état de désintégration de cette région résultant de la multiplicité des sultanats, des émirats et des territoires placés sous l'autorité des cheiks.

96. La République populaire du Yémen du Sud est une nouvelle nation qui, au sortir d'un régime tyrannique et colonialiste, naît au monde libre et indépendant. Notre république éprouve le sentiment qu'elle a de ce fait des responsabilités toutes particulières vis-à-vis des autres peuples et nations qui sont encore soumis à la domination coloniale. Nous nous engageons solennellement devant cette organisation à nous employer sans relâche à soutenir la lutte de ces nations afin qu'elles puissent échapper au monde de la tyrannie et de la domination étrangères et nous rejoindre dans un monde de liberté et d'indépendance.

97. Nous avons le sentiment que notre liberté ne sera pas totale tant qu'il y aura des peuples qui ne jouissent pas de leur liberté et de leur indépendance. Seule la liberté de ces nations rendra notre liberté complète, et seule leur indépendance pourra assurer notre indépendance. Partant de ce principe, qui est aussi notre conviction, nous ne reculerons devant aucun effort et nous n'hésiterons pas à donner tout ce qui nous sera demandé; de même, nous ne nous sentirons jamais heureux tant que le peuple arabe de Palestine

sera privé de son droit à l'autodétermination et à la souveraineté dans son propre pays.

98. Nous tenons à assurer le peuple de Palestine de notre appui total et nous nous engageons à lui apporter tout ce dont il pourrait avoir besoin pour reconquérir ses droits légitimes. Dans le même esprit nous nous engageons à apporter toute l'aide requise à tous les peuples arabes du monde qui subissent encore la domination étrangère, afin qu'ils puissent se libérer du joug colonialiste et conquérir leur souveraineté et leur indépendance.

99. Notre république fait partie de la nation et de la patrie arabes. C'est pourquoi nous œuvrerons pour que se réalise la grande aspiration arabe, c'est-à-dire l'unité complète du monde arabe; en travaillant dans ce sens, nous nous efforcerons de réaliser l'unité du Yémen en réunissant les populations arabes yéménites du Nord et du Sud. Il va de soi aussi que les fles Kouria Mouria doivent rester partie intégrante de la République populaire du Yémen du Sud.

100. Nous nous opposons catégoriquement aux efforts de la Grande-Bretagne pour arracher ces fles à notre république. A ce propos nous apprécions beaucoup l'attitude des Nations Unies qui, par une décision unanime de l'Assemblée générale, ont manifesté leur volonté de soutenir nos droits légitimes.

101. En tant que peuple asiatique, nous croyons en la coopération et la solidarité avec les peuples des continents d'Asie et d'Afrique. Nous proclamons du haut de cette tribune que nous voulons collaborer avec ces peuples dans le cadre du système actuel de coopération.

102. En qualité de pays en voie de développement, nous croyons également à une collaboration étroite avec tous ces pays en vue d'assurer un avenir meilleur pour nos peuples, de renforcer notre économie et d'exploiter pleinement nos ressources.

103. Notre politique étrangère sera axée sur le principe de neutralité positive et de non-alignement dans nos relations internationales. Nous nous efforcerons de faire régner la paix dans le monde et d'éviter la guerre et ses horreurs. Nous essaierons d'apprécier objectivement tous les problèmes selon leurs justes mérites; nous tâcherons d'aplanir les différends et de respecter les principes de la vérité, de la justice et de la logique, conformément à la Charte des Nations Unies.

104. Notre politique intérieure aura pour principe de base d'assurer la transformation de l'individu colonisé en une personne libre et productive. Nous y parviendrons au moyen d'un programme révolutionnaire progressif qui s'attaquera à la solution de nos problèmes économiques et sociaux et cherchera à améliorer le niveau de vie de tous les citoyens de notre jeune république. Nous espérons éliminer ainsi toutes les causes du retard dont nous souffrons, en particulier dans les régions rurales, et qui ont été totalement ignorées par le régime colonial et féodal.

105. L'amélioration de notre société ne pourra se faire sans une certaine aide étrangère. Peu importe que cette aide soit de caractère international ou individuel, pourvu qu'elle ne nous impose pas de conditions ou de liens quelconques.

106. Je viens de donner un bref aperçu de l'histoire de notre lutte en soulignant l'allégresse de notre peuple en cet instant de bonheur. Nous avons également passé rapidement en revue l'attitude que notre peuple adoptera en face de ses responsabilités, ainsi que les principales caractéristiques de notre politique intérieure et extérieure. Maintenant le passé est révolu, et c'est à l'organisation du présent que l'on doit songer. Quant à l'avenir, notre peuple est fermement décidé à le construire avec la même ardeur et détermination qui ont caractérisé ses années de lutte contre le colonialisme.

107. Avec l'aide de nos amis qui se préoccupent du bien-être et du progrès de notre pays, notre peuple fera tout son possible pour faire de la République populaire du Yémen du Sud une nation stable.

POINT 23 DE L'ORDRE DU JOUR

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux: rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (suite*)

108. M. TARABANOV (Bulgarie): On a souligné plus d'une fois que le processus de libération nationale des peuples, la désagrégation du système colonial, et l'apparition et la consolidation d'un grand nombre d'Etats indépendants en Afrique, en Asie et en Amérique latine constituent l'un des traits caractéristiques du développement contemporain de l'humanité. Or, malgré les succès réalisés — et je tiens à saluer l'un de ces succès, qui est la venue dans la famille des Nations Unies de la République populaire du Yémen du Sud — force est de constater à nouveau que le processus de liquidation du colonialisme et de libération des peuples de l'emprise coloniale n'est toujours pas arrivé à sa fin. La tâche que les peuples opprimés se sont assignée dans leur lutte pour l'indépendance nationale est loin d'être achevée.

109. De vastes territoires, sur le continent africain et dans d'autres parties du monde, se trouvent encore en effet sous domination coloniale. La lutte de libération nationale se poursuit dans les jungles de l'Angola et du Mozambique, dans les steppes du Sud-Ouest africain et en Rhodésie du Sud, dans les fles des océans Pacifique, Indien et Atlantique, partout où les forces colonialistes et racistes essaient de maintenir les peuples dans un état de subordination et d'oppression coloniale.

110. Non seulement le colonialisme est encore une réalité, mais, dans certaines régions, les forces colonialistes tentent de s'unir et de consolider leurs positions, voire de passer à l'action contre les mouvements de libération nationale. A mesure que la lutte des peuples pour la libération nationale s'accroît, et à la suite des succès qu'elle a enregistrés, les forces colonialistes et impérialistes déclenchent une opposition opiniâtre. Elles essaient même de passer à la contre-attaque.

111. La partie sud du continent africain, ses richesses et ses énormes ressources naturelles et humaines

*Reprise des débats de la 1628ème séance.

continuent d'être exploitées impitoyablement par les monopoles des Etats-Unis, du Royaume-Uni, de la République fédérale d'Allemagne, de l'Afrique du Sud et d'autres pays occidentaux. Il semble que la culture occidentale soit devenue synonyme de colonialisme dans cette partie du monde. C'est surtout à partir de ce dernier bastion colonial important — l'Afrique du Sud — que les colonialistes et les impérialistes se proposent d'agir aussi contre l'Afrique indépendante.

M. Khatri (Népal), vice-président, prend la présidence.

112. Les derniers événements ainsi que le rapport du Comité des Nations Unies sur la décolonisation [A/6700/Rev.1] montrent que l'on ne peut pas dissocier les problèmes de la Rhodésie du Sud et du Sud-Ouest africain des autres problèmes coloniaux qui se posent dans le continent africain, notamment en Afrique australe.

113. Les événements en Rhodésie du Sud ont révélé le danger que représente pour l'Afrique l'alliance entre le régime Smith, l'Afrique du Sud et le Portugal, de même que la façon dont cette alliance, soutenue par les monopoles étrangers, opère.

114. Le débat récent au Conseil de sécurité sur la plainte de la République démocratique du Congo contre le Portugal^{3/} fut une nouvelle illustration de ce danger et un des exemples les plus récents des activités néfastes déployés par les colonialistes et ceux qui les soutiennent en vue de rétablir leurs positions perdues au-delà du Zambèze. Une nouvelle preuve du rôle néfaste de la collaboration politique, économique et militaire de certaines puissances occidentales et, en premier lieu, des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni et de la République fédérale d'Allemagne, avec les régimes colonialistes et racistes en Afrique, a été fournie durant la discussion sur la Rhodésie du Sud et les colonies portugaises à la Quatrième Commission, et sur la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud à la Commission politique spéciale.

115. Il est devenu parfaitement clair que sans l'aide de l'OTAN, le Portugal n'aurait pas pu résister à la montée du mouvement de libération nationale en Afrique. Le rapport du Comité spécial constitue un véritable acte d'accusation contre les activités néfastes des monopoles étrangers en Rhodésie du Sud, dans les colonies portugaises, au Sud-Ouest africain et dans d'autres territoires coloniaux.

116. Notre délégation voudrait sous ce rapport attirer l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/6941, contenant une déclaration du Gouvernement de la République démocratique allemande qui apporte des faits fort pertinents sur le rôle joué par les intérêts de l'Allemagne de l'Ouest et de ses monopoles en Afrique australe. La coopération des puissances occidentales et de leurs monopoles, ceux des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la République fédérale d'Allemagne en tête, ainsi que leur alliance militaire et leur soutien politique, économique et autre accordé au Portugal, à l'Afrique du Sud et au régime Smith, représentent la colonne vertébrale des régimes colonialistes et racistes.

117. La lutte pour la liberté et pour l'élimination du régime colonial se poursuit également dans les petits territoires coloniaux. Or, parmi les puissances coloniales, il y a une tendance à renforcer l'utilisation de ces territoires pour y installer des bases militaires dirigées contre les peuples et les pays épris de paix et pour utiliser ces bases à des fins d'agression. L'île de Guam, par exemple, est devenue l'un des points de départ de l'agression des Etats-Unis contre le peuple du Viet-Nam.

118. Il est devenu parfaitement évident qu'en ce qui concerne les Nations Unies, l'attitude des puissances occidentales est le principal obstacle actuellement sur la voie de la décolonisation. En Rhodésie du Sud, c'est le refus britannique d'employer la force contre le régime Smith; dans les colonies portugaises, c'est l'aide apportée par certains pays occidentaux; en Afrique du Sud et au Sud-Ouest africain, ce sont les intérêts économiques britanniques, américains et ouest-allemands; dans tous les territoires sous domination coloniale, c'est le refus des puissances occidentales d'appliquer les résolutions des Nations Unies sur les problèmes coloniaux.

119. L'élimination définitive du colonialisme et l'achèvement du processus de libération nationale des peuples sont le devoir de tous, cependant. Les efforts déployés par les forces de réaction et d'oppression en vue d'arrêter ce processus doivent se heurter par conséquent à l'opposition résolue de toutes les forces anticolonialistes.

120. La conférence de l'Organisation de l'unité africaine qui s'est tenue récemment à Kinshasa^{4/}, les décisions qui y ont été prises, constituent un pas important vers la consolidation ultérieure des Etats africains, ainsi que vers la libération des territoires et des peuples africains encore opprimés. Tant que le colonialisme ne sera pas définitivement liquidé et que la lutte des peuples pour la libération nationale ne sera pas couronnée de succès, les Nations Unies se doivent de jouer un rôle important et actif pour la réalisation de ces buts.

121. L'Organisation des Nations Unies a pris des décisions et des mesures pratiques et utiles en vue d'aider les peuples qui luttent contre le joug colonial. Par la façon résolue dont elle s'est prononcée en faveur de l'indépendance et de la libération nationale de tous les peuples coloniaux, en reconnaissant que la lutte de libération nationale est une lutte légitime et juste, en demandant aussi qu'une aide morale et matérielle soit apportée aux peuples luttant pour leur indépendance, l'ONU n'a fait qu'agir dans le sens des aspirations des peuples et que répondre à la volonté de la grande majorité des Etats Membres.

122. Les décisions et les mesures qui ont été prises ont renforcé la base juridique et la base politique internationale de toutes les actions anticolonialistes entreprises dans le monde contemporain. L'examen systématique, lors des sessions de l'Assemblée générale, au Comité de la décolonisation et au sein d'autres organes également, de la question de l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays

^{3/} Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-deuxième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1967, document S/8218.

^{4/} Quatrième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenue à Kinshasa du 11 au 14 septembre 1967.

et aux peuples coloniaux, aussi bien dans son ensemble que dans le cas de chacun des territoires coloniaux en particulier, a augmenté sensiblement la possibilité de prendre des initiatives politiques pratiques en faveur des peuples opprimés.

123. Le travail effectué par le Comité des Nations Unies pour la décolonisation, qui s'est acquitté cette année encore de son mandat avec un dévouement inlassable, est un apport considérable dans la lutte pour la libération des peuples opprimés sous le joug colonial.

124. Les réunions du Comité spécial tenues en Afrique ont grandement contribué à ce que l'Organisation des Nations Unies établisse des contacts plus directs avec les mouvements de libération nationale et puisse mieux comprendre et aider les peuples coloniaux.

125. Au cours de la période que vise le rapport du Comité de la décolonisation, la solidarité et le soutien témoignés par les forces anticolonialistes aux peuples coloniaux et aux combattants de la libération nationale n'ont cessé de s'accroître. Ces forces et, en premier lieu, les pays afro-asiatiques et les pays socialistes fidèles à leur position anticolonialiste conséquente et résolue, ont multiplié leur assistance aux mouvements de libération nationale. Il n'est pas exagéré de dire que l'Organisation des Nations Unies a apporté elle aussi une contribution certaine au processus de décolonisation. Si elle veut cependant être à la hauteur de ses tâches et de ses responsabilités, elle doit faire beaucoup plus encore qu'elle n'a fait jusqu'à présent pour aider la lutte anticolonialiste des peuples.

126. Il est du devoir de tous de contribuer à ce que le travail des Nations Unies et de leurs organes soit toujours plus étroitement lié à la lutte de libération nationale des peuples et aux exigences de cette lutte. Les Nations Unies et leurs organes, en particulier le Comité des Nations Unies pour la décolonisation, doivent combattre encore plus énergiquement la politique colonialiste ainsi que celle de certains Etats qui l'encouragent par leur attitude, leur soutien, se rendant ainsi responsables des agissements arbitraires des minorités racistes, comme c'est le cas en Rhodésie du Sud, en Afrique du Sud et au Sud-Ouest africain.

127. L'Assemblée générale doit se prononcer d'une façon encore plus résolue que par le passé, afin que les Etats Membres accordent une aide morale et matérielle plus efficace aux peuples coloniaux luttant pour leur indépendance nationale et qu'ils cessent toute coopération avec les régimes coloniaux et racistes. Les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies doivent assister plus activement les mouvements de libération nationale dans leurs efforts accomplis en vue d'assurer l'éducation de la jeunesse des territoires coloniaux, d'organiser les services médicaux et d'éliminer les épidémies, et de garantir l'alimentation des enfants.

128. En ce qui la concerne, l'Assemblée générale doit déclarer comme violation de la Charte, de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et de la Déclaration universelle des droits de l'homme, non seulement les guerres coloniales ou les répressions contre les combattants

de la liberté, mais également toutes les méthodes néo-colonialistes consistant à implanter dans les territoires coloniaux des régimes fantoches et à y maintenir des bases militaires, et à user de manœuvres et de stratagèmes pour dissimuler le colonialisme, tromper l'opinion publique mondiale et empêcher ainsi les peuples coloniaux d'obtenir le droit à l'autodétermination et à l'indépendance.

129. La délégation bulgare voudrait, une fois de plus, souligner l'importance qu'il y a à populariser la lutte de libération nationale. L'action constructive réalisée dans les régions libérées par les mouvements révolutionnaires joue dans ce sens un rôle positif. Ainsi que nous l'avons déjà déclaré, ce problème, étant donné son importance, mérite d'être étudié plus attentivement par le Comité spécial et l'Assemblée générale elle-même. Une attention toute particulière doit être accordée par tous les Etats Membres à l'application des résolutions des Nations Unies et de leurs organes concernant les problèmes coloniaux. Il serait utile à cet égard que le Comité spécial puisse préparer un rapport analytique pour la prochaine session de l'Assemblée générale.

130. Il est du devoir de notre Organisation de venir en aide aux peuples qui luttent pour leur libération nationale et de s'employer de toutes ses forces à l'application des principes contenus dans la Charte et dans la Déclaration historique sur la décolonisation.

131. La délégation de la République populaire de Bulgarie est prête à contribuer, dans la mesure de ses modestes possibilités, à toute initiative des Nations Unies de nature à aider la liquidation définitive du colonialisme et, ce faisant, la libération des peuples opprimés dans le monde entier.

132. M. MOD (Hongrie): Après environ trois mois de débats devant la Quatrième Commission, portant sur la situation dans les territoires coloniaux et sur les causes qui contribuent au maintien de la condition coloniale de leurs populations, nous discutons maintenant en séance plénière des obstacles les plus importants qui entravent l'application de la résolution 1514 (XV).

133. Les délibérations de la Quatrième Commission, aussi bien que la présente discussion, ont eu pour base les rapports détaillés et minutieux présentés d'année en année par le Comité des Vingt-Quatre, très appréciés par la majorité des délégations. Le Comité spécial est un organe de l'Assemblée générale connu pour son ardeur au travail. Ses rapports annuels offrent une analyse de plus en plus approfondie de la situation des territoires coloniaux et des causes qui empêchent leurs peuples d'accéder à l'indépendance.

134. En vue de démontrer la valeur, pour l'Assemblée générale, des travaux de ce comité, je signalerai deux aspects de son champ d'activité cette année. Une question nouvelle d'une importance incontestable et visant à faciliter la liquidation du système colonial, dont la Quatrième Commission était saisie à la présente session, est celle concernant le rôle des intérêts étrangers. La discussion a dénoncé un certain nombre de faits, y compris les causes fondamentales du système colonial tout entier, qui sont d'une portée décisive pour l'ONU et ses Membres dans la lutte pour la liquidation du colonialisme; cette fois encore, la

discussion avait pour base le rapport du Comité spécial [A/6700/Rev.1].

135. D'autre part, il est un fait très appréciable, à savoir que le Comité spécial tient chaque année une session en Afrique. Ces sessions, loin de l'atmosphère dépressive de New York, permettent aux membres du Comité de connaître de plus près l'opinion des populations africaines et d'avoir des échanges de vues avec les mouvements de libération nationale. Grâce à cela, l'Assemblée a toujours connaissance des objectifs immédiats des forces en lutte contre le colonialisme et peut ainsi leur prêter assistance. Les résolutions de l'Assemblée générale sur la décolonisation mettent en lumière, à juste titre, les problèmes de l'assistance à accorder aux mouvements de libération nationale. Il n'est donc pas étonnant que les activités du Comité aient ranimé la colère et les manœuvres de ceux qui voient dénoncer leurs intrigues.

136. Ma délégation désire s'associer aux orateurs qui l'ont précédée et qui ont exprimé leur appréciation pour le travail efficace accompli par le Comité spécial. En même temps, je m'empresse d'ajouter que je désire, beaucoup plus sincèrement que les critiques, la dissolution prochaine du Comité spécial; mais, de concert avec la majorité de l'Assemblée générale, je lie mon vœu à la condition que les dispositions de la résolution 1514 (XV) soient intégralement exécutées et que, le honteux système colonial étant liquidé, le Comité spécial n'ait plus rien à faire. C'est le système colonial qu'il faut supprimer et non les organes qui s'efforcent de le combattre.

137. Je voudrais ajouter encore qu'il est en même temps juste et opportun de réfléchir à la manière de déterminer les tâches futures du Comité spécial; avant d'en venir à cette question cependant, je pense qu'il est nécessaire de relever certaines caractéristiques importantes de l'état actuel du système colonial. Un regard jeté sur la carte des territoires qui sont encore sous le joug colonial éveille des pensées très instructives. Ces territoires peuvent être classés en deux catégories principales.

138. Quelques-uns, d'une faible étendue, forment des Etats dits "miniatures" après leur accession à l'indépendance. Ils consistent pour la plupart en une ou plusieurs îles ou enclaves. Leur importance n'a pas seulement un caractère politique, en ce sens que ce sont des territoires coloniaux qui réclament leur indépendance; leurs problèmes n'ont pas seulement un caractère économique et financier, en ce sens qu'ils ne remplissent pas en eux-mêmes les conditions de viabilité et d'autarcie économique. Il faut reconnaître que le Secrétaire général, comme il appert de son message de cette année, ainsi que l'Assemblée générale, sont conscients de ce problème. Une des tâches qui incombent au Comité spécial est sans doute de faire une étude approfondie de ce problème et de formuler des recommandations appropriées.

139. Dans le domaine économique, l'examen des activités des monopoles étrangers a révélé d'une manière instructive que, souvent, même des territoires plus étendus ne sont pas viables, justement à cause des conditions créées par les activités des monopoles étrangers exploités. En même temps, l'indépendance des territoires moins étendus de ces petites îles se

heurte à un obstacle encore plus difficile à surmonter: les intérêts militaires des principales puissances coloniales. Parmi les îles placées sous le régime colonial, il en est plusieurs que les Etats-Unis et le Royaume-Uni emploient comme bases militaires. Il suffit de mentionner ici Guam, l'île Maurice et Porto Rico. Pour le compte du Royaume-Uni d'ailleurs, nous pourrions également citer des exemples dans la région du Moyen-Orient.

140. Un autre groupe de territoires coloniaux forme un seul bloc dans le sud de l'Afrique, un bloc qui est attaché aux principales puissances de l'OTAN par un tel labyrinthe de liens économiques, politiques et militaires qu'il est presque impossible d'examiner ces territoires séparément. Ce fait a été souligné de façon convaincante lors de la discussion des activités des monopoles étrangers sur ces territoires. Au cours des débats sur la question du Sud-Ouest Africain — question étroitement liée à celle dont nous nous occupons à l'heure actuelle — ma délégation a fourni des preuves à l'appui, preuves que je ne juge pas nécessaire de répéter. Mais je voudrais réfuter résolument une opinion discordante. Lors de l'adoption de la résolution [2288 (XXII)] sur les activités des intérêts étrangers, le représentant du Royaume-Uni a dit à l'Assemblée générale, dans l'explication de son vote: "Je ne parle pas aujourd'hui des pays de l'Afrique australe. Là, le problème est racial bien plus que colonial..." [1622ème séance, par. 34.]

141. A cet égard, je désire préciser deux points. Premièrement, la Rhodésie du Sud, le Sud-Ouest Africain, l'Angola et le Mozambique sont des colonies et aucun sophisme, aucune déclaration trompeuse ne pourra changer ce fait. Deuxièmement, l'essence même du problème racial est étroitement liée au système social fondé sur les monopoles. Il est notoire que l'Afrique du Sud et la Rhodésie du Sud ne sont pas les seuls pays victimes des crimes sanglants du racisme; il est vrai cependant que les puissances coloniales s'efforcent délibérément de fomenter des conflits raciaux et de les mettre à profit en Afrique australe aussi bien que partout ailleurs.

142. Le Gouvernement de la République démocratique allemande a entièrement raison de souligner ce qui suit dans la déclaration qu'il a adressée à l'Assemblée générale au cours de la présente session:

"Ces dangers aussi bien que la menace que les enclaves du système de domination impérialiste font peser sur les Etats indépendants, notamment d'Afrique, se multiplient considérablement en vertu des efforts que favorisent les puissances impérialistes principales et qui visent à former un bloc de régimes racistes au sud de l'Afrique comprenant notamment la République sud-africaine, le Sud-Ouest africain, la Rhodésie du Sud et les colonies portugaises d'Angola et du Mozambique." [A/6941.]

143. Il y a donc aussi dans ce domaine nombre de tâches à accomplir et d'interdépendances que le Comité spécial doit découvrir et pour la solution desquelles il pourra faire des recommandations. Il pourra ainsi analyser comment et par quels moyens l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées devront et pourront prêter une assistance plus efficace à l'Organisation de l'unité africaine, aux Etats indé-

pendants d'Afrique et aux mouvements de libération nationale. Il pourra analyser aussi la profondeur de l'interdépendance entre les membres sud-africains et extra-africains de l'alliance impie et les proportions du danger que représentent leurs activités agressives. Je voudrais souligner le caractère urgent et important du problème par deux constatations.

144. L'une d'elles a été faite par le deuxième Vice-Président de la République-Unie de Tanzanie lors de l'ouverture des réunions du Comité spécial à Dar es-Salam. Je cite le compte rendu:

"M. Kawawa ne se propose pas de parler longuement de l'Afrique du Sud. Il n'aurait peut-être même pas mentionné du tout ce pays s'il n'avait été convaincu qu'il est impossible de parler du colonialisme en Afrique sans mentionner l'apartheid et la discrimination raciale, étroitement unis en une alliance impie; les méthodes auxquelles elles font appel et leurs objectifs se ressemblent et elles ont la même structure économique et les mêmes effets néfastes et destructeurs pour leurs victimes.

"Il n'y a pas de cas plus typique que celui du Sud-Ouest africain, où le colonialisme et l'apartheid sont étroitement combinés^{5/}."

145. L'autre constatation a été faite par le président Kaunda à l'ouverture des réunions du Comité spécial en Zambie:

"Les problèmes de l'Afrique australe présentent un très grave danger pour la paix et la sécurité internationales. L'Afrique australe est pour ainsi dire un volcan assoupi: personne ne sait quand il entrera en activité mais tout le monde sait qu'il le fera certainement. Lorsque cela arrivera, les résultats seront désastreux^{6/}."

146. A cet égard, une assistance notable est apportée par des informations telles que, par exemple, celles fournies par le Gouvernement de la République démocratique allemande, dont je vais citer deux passages très instructifs:

"En mai 1967, l'opinion publique apprend que des représentants de monopoles ouest-allemands et du Gouvernement de l'Allemagne de l'Ouest étaient convenus avec les régimes de Lisbonne, Pretoria et Salisbury de l'exploitation conjointe des gisements d'uranium au Mozambique. Dans la région uranifère de Cahora Bassa, un groupe d'experts du trust Krupp travaille déjà à la prospection des gisements importants d'uranium."

Et plus loin, il est dit:

"Pour le Gouvernement ouest-allemand, le maintien et la consolidation de la domination coloniale assurent le mieux que les intérêts de profit de monopoles ouest-allemands et les livraisons de matières premières ne soient pas troublés et que la réalisation des projets économiques et stratégiques soit garantie. Aussi défend-il par des mesures politiques, économiques et, non en dernier lieu, militaires les placements de capitaux des monopoles ouest-allemands tirant des profits exorbitants de l'exportation de capitaux vers les territoires encore

dépendants. Il participe directement à la guerre coloniale que mène le Portugal contre le mouvement de libération nationale en Angola, au Mozambique et en Guinée dite portugaise. Il fournit armes et avions au Portugal, établit des bases militaires au Mozambique, encourage le recrutement de soldats mercenaires en vue de "protéger les investissements ouest-allemands" en Angola et met à la disposition du Portugal des experts militaires." [Ibid.]

147. Parmi le grand nombre de questions soulevées à la présente session de l'Assemblée générale et qui ont fait l'objet de résolutions visant l'application de la résolution 1514 (XV) sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, je n'ai abordé que deux problèmes qui entrent dans la compétence du Comité spécial. Je voudrais maintenant soulever trois questions de méthodes. Les deux premières concernent les matières mises à notre disposition par le Comité spécial: compte rendu des discussions, audition de pétitionnaires, résolutions, statistiques et faits divers, ainsi que les matières pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. La troisième question se rapporte à la situation en ce qui concerne l'application des résolutions adoptées par l'Assemblée générale au sujet des colonies.

1) Les documents établis par le Comité spécial, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, qui représentent des milliers de pages, contiennent des matières très importantes et intéressantes portant sur l'un des principaux objectifs des Nations Unies: la liquidation du système colonial. Dans sa résolution 13 (I), annexe I, l'Assemblée générale a constaté à juste titre que les Nations Unies ne peuvent atteindre leur but que si les peuples du monde sont entièrement informés de leurs objectifs et de leurs activités. Je ne désire pas remonter trop loin. Je ne rappellerai donc que le paragraphe 14 de la résolution 2105 (XX), le paragraphe 18 de la résolution 2189 (XXI) et les paragraphes pertinents des résolutions 2262 (XII), 2270 (XXII) et 2288 (XXII). Chacune de ces résolutions prie le Secrétaire général de favoriser, par l'intermédiaire des divers organes et institutions d'information des Nations Unies, la diffusion des résultats des travaux de l'ONU et de ses organes et d'informer l'opinion mondiale de la situation existant dans les territoires colonisés ainsi que du progrès des mouvements de libération nationale. Ma délégation n'est pas la seule à constater que les travaux des services d'information des Nations Unies laissent beaucoup à désirer à cet égard. Cependant, au lieu d'entrer dans les détails, je voudrais proposer que l'Assemblée prie le Secrétaire général de préparer un rapport concret en ce qui concerne l'application, en 1968, des résolutions mentionnées et les mesures envisagées pour 1969.

2) Nous pensons que la documentation volumineuse préparée jusqu'ici par le Comité spécial nécessite, dans une certaine mesure, l'introduction de nouvelles méthodes de travail. Il pourrait être utile, par exemple, que le Comité spécial prépare des analyses succinctes des sujets les plus importants, avec ses conclusions et recommandations qui permettraient aux délégations moins nombreuses d'avoir une vue d'ensemble des problèmes et simplifieraient la détermination des mesures à prendre.

^{5/} Déclaration faite à la 529ème séance du Comité spécial.

^{6/} Déclaration faite à la 519ème séance du Comité spécial.

3) Pendant plusieurs années — pratiquement depuis 1960 — l'Assemblée générale a adopté, chaque année, des résolutions visant à la suppression du système colonial. En fait, ces résolutions contiennent deux sortes de dispositions: celles qui envisagent la solution des problèmes nouveaux et celles que l'Assemblée générale se voit obligée de répéter d'année en année parce que les intéressés se refusent à les mettre en application. Ma délégation est d'avis qu'il faudrait charger le Comité spécial d'examiner où nous en sommes pour ce qui est de l'application des résolutions concernant les territoires les plus importants et de présenter à l'Assemblée générale un rapport analytique pour expliquer pourquoi les puissances coloniales intéressées n'ont pas mis ces résolutions à exécution et pour indiquer quelles seraient les mesures les plus efficaces à prendre d'urgence afin d'accélérer la liquidation définitive du colonialisme.

148. Qu'il me soit permis d'ajouter à ce que j'ai dit, en guise d'introduction aux travaux du Comité des Vingt-Quatre, que les interventions que nous avons entendues jusqu'ici prouvent également que l'activité du Comité spécial est nécessaire et le sera aussi longtemps que le Comité ne sera pas en mesure de faire un rapport sur la liquidation complète du colonialisme dans toutes ses manifestations. Je citerai à cet égard un passage de l'introduction au rapport

annuel du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation en 1966:

"Les progrès réalisés ces dernières années en matière de décolonisation rendent encore plus flagrante l'anomalie de la situation de plusieurs millions de personnes qui restent soumises à la domination coloniale et qui, chose plus grave encore, vivent pour la plupart sous des régimes qui ne leur offrent aucun espoir d'émancipation pacifique à brève échéance. Il faut admettre que si l'ONU a été à la pointe de l'action en faveur du principe de l'autodétermination, et si elle a beaucoup fait pour encourager et parfois aider l'émancipation de peuples dépendants, elle n'a pas réussi jusqu'ici à apporter ou à faciliter des solutions efficaces aux divers problèmes coloniaux, fort graves et difficiles, qui subsistent encore^{1/}."

149. Il y a donc un champ d'activité encore étendu pour les membres du Comité des Vingt-Quatre. Il ne nous reste qu'à les soutenir dans l'accomplissement de leur noble tâche.

La séance est levée à 13 heures

^{1/} Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt et unième session, Supplément No 1A (A/6301/Add.1), sect. IX.